



PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Dominique CAEL, Fabienne BARRIS, Marion BONNERAT, Fabienne DECORET, Fleur LITRE, Mrs Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD, Rudy LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTE : Mme Jeanne GERONDEAU

Début du Conseil à 20H30

Secrétaire de séance : Pascal BERTRAND

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2017.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 Juin 2017 est approuvé.

Votants : 14 Pour : Unanimité

2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

1- Décision du 19 Juin 2017 :

Portant sur la suppression de la régie de recettes « La Forêt d'Emeraude ».

2- Décision du 19 Juin 2017 :

Portant sur la création d'une régie de recettes pour la piscine municipale.

3- Décisions financières :

- Décision du 6 Avril 2017

Portant sur la commande à l'entreprise COLAS du « PATA » pour un montant de 16 620.00 €HT soit 19 944.00 €TTC.

- Décision du 18 Mai 2017

Portant sur la commande à l'entreprise GENIN d'une tondeuse débroussailleuse pour un montant de 1 286.25 €HT soit 1 543.50 €TTC.

- Décision du 28 Mai 2017

Portant sur la commande à l'entreprise REY Dominique du fleurissement du village pour un montant de 1 750.00 €HT soit 2 100.00 €TTC.

- Décision du 14 Juin 2017

Portant sur la commande au cabinet de géomètre expert CEMAP du bornage de la parcelle sur laquelle se trouve le bâtiment de la cure, pour un montant de 1 495.75 €HT soit 1 794.90 €TTC.

- Décision du 12 Juin 2017

Portant sur la commande à l'entreprise NILS H2O de la fourniture des produits de traitement de l'eau de la piscine pour un montant de 3 971.61 €HT soit 4 765.93 €TTC.

- Décision du 28 Juin 2017

Portant sur la commande à l'entreprise FERRARD Anthony du débroussaillage des accotements des voiries communales pour un montant de 5 900.00 €HT soit 7 080.00 €TTC.

3. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS D'URBANISME

Maurice GONNARD présente au conseil municipal la synthèse des autorisations d'urbanisme étudiées lors des réunions de la commission d'urbanisme des 24 Avril, 29 Mai et 26 juin.

4. PRESENTATION DES RAPPORTS D'EXPLOITATION DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2015

Le conseil municipal prend acte des rapports d'exploitation de la SAUR des services d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

5. CHOIX DE L'OPTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SEDI

Le conseil municipal décide d'attribuer chaque année un fonds de concours au SEDI en vue de participer au financement de la maintenance éclairage public, sur la base du niveau de maintenance 1 – « BASILUM », sur le territoire communal, pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018.

Votants : 14

Pour 13

Abstention : 1 (F. DECORET)

6. INSCRIPTION DES COUPES DE BOIS POUR L'EXERCICE 2018 DANS LES FORETS COMMUNALES RELEVANT DU REGIME FORESTIER : CHOIX DE LA DESTINATION ET DU MODE DE VENTE LE CONSEIL

Le Conseil Municipal approuve l'état d'Assiette des coupes de l'année 2018, valide leur destination et leur mode de commercialisation et décide la réalisation d'une coupe d'affouage pour 2018.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Mode de commercialisation prévisionnel			
								Vente publique	Contrat d'approvisionnement	Gré à gré - contrat	Délivrance
Ch 7	IRR	70	1.51	R	2018	2018		X			
En 1	IRR	600	11.73	R	2018	2018			X		
En 28	IRR	800	11.6	R	2018	2018		X			
En 37	IRR	400	7.2	R	2018	2018		X			
En 41	IRR	410	5.34	R	2018	2018		X			
En27	IRR	450	12	R	2016	2018 (report)		X			

Votants : 14 Pour : Unanimité

7. CONVENTION DE GESTION DE L'APPARTEMENT « FENOY » AVEC L'EPFL SAVOIE

Le conseil municipal accepte la proposition de convention de mise à disposition de l'appartement « Fenoy » proposée par l'EPFL de Savoie et autorise le maire à la signer.

Votants : 14 Pour : Unanimité

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'APPARTEMENT FENOY A LEGEND'AIR

Le conseil municipal valide la proposition de concession d'usage temporaire de l'appartement « Fenoy » à l'école de parapente « Les Gens d'Air » pour une durée de trois mois, et autorise le maire à la signer.

Votants : 14

Pour 13

Abstention : 1 (D. CAEL)

9. CONVENTION DE GESTION DE LA SALLE SAINT MICHEL AVEC L'EPFL SAVOIE

Le conseil municipal accepte la proposition de convention de mise à disposition de la salle St Michel à St Hugues proposée par l'EPFL de Savoie et autorise le maire à la signer.

Votants : 14 Pour : Unanimité

10. DECISION MODIFICATIF N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Le conseil municipal valide la décision modificative n° 3 du budget principal :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	144 316,00 €	0,00 €	20 504,00 €	164 820,00 €
21 Immobilisations corporelles	72 158,00 €	0,00 €	20 504,00 €	92 662,00 €
2112/21 039	0,00 €	0,00 €	18 960,00 €	18 960,00 €
21578/21 025	0,00 €	0,00 €	1 544,00 €	1 544,00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	172 707,00 €	0,00 €	20 504,00 €	193 211,00 €
021 Virement de la section de fonct.	172 707,00 €	0,00 €	20 504,00 €	193 211,00 €
021/021	172 707,00 €	0,00 €	20 504,00 €	193 211,00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	1 263 227,00 €	-20 504,00 €	20 504,00 €	1 263 227,00 €
011 Charges à caractère général	545 260,00 €	-20 504,00 €	0,00 €	524 756,00 €
60632/011	18 500,00 €	-1 544,00 €	0,00 €	16 956,00 €
615231/011	70 000,00 €	-18 960,00 €	0,00 €	51 040,00 €
023 Virement à la sect ^e d'investis.	172 707,00 €	0,00 €	20 504,00 €	193 211,00 €
023/023	172 707,00 €	0,00 €	20 504,00 €	193 211,00 €

Votants : 14 Pour : Unanimité

11. REMBOURSEMENT DU FORFAIT SAISON SKI ALPIN A MME BRIGITTE MUZET A HAUTEUR DE 50%

Dans le cadre de la prise en charge d'une partie du forfait saison ski du personnel communal permanent, le conseil municipal décide de rembourser à Mme Brigitte MUZET le montant de 82.50 € correspondant à 50% du coût de son forfait ski alpin pour la saison 2016/2017, sur justificatif de paiement présenté par l'intéressée.

Votants : 14

Pour 13

Abstention :1 (F. DI GENNARO)

12. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CENTRE SOCIAL DU PAYS DU GUIERS

Le conseil municipal désigne Mme Dominique CABROL pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'association de gestion et d'animation du Centre Social des Pays du Guiers.

Votants : 14 Pour : Unanimité

La séance est levée à 23 H